

L'EAU EST RARE Economisez-la à plus de 50 %, et grâce à un équipement mobile et adaptable

d'irrigation en pluie

IRRIGUEZ AU MAXIMUM

Notices franco sur demande et études sans engagement.

Sté **CLAUDE BONNIER**, 14, Av. de Carthage, TUNIS — Tél. 05.61

TRACTEURS A. D. N.

T. C. - 60

Moteur Diesel licence M A N

Alésage 150 m/m - Régime 1000 tours

Diamètre des coussinets 100 m/m

Chenilles de 500 m/m de large commandées par embrayages latéraux à disques multiples

LE PLUS SOLIDE DES TRACTEURS FRANÇAIS

GRIVEL - 10, rue Arago — TUNIS

Téléph. : 19.02

TEXTES OFFICIELS

Oléiculture :

Le J.O.T. n° 32, du 22 avril 1949, publie un décret du 14 avril 1949, modifiant le décret du 10 juin 1937, portant organisation d'un syndicat général obligatoire de défense de l'olivier.

Aux termes de ce décret sont obligatoirement inscrits à ce syndicat les agriculteurs inscrits au rôle d'un ca-

noun sur les oliviers et tous propriétaires ou dévolutaires susceptibles de justifier de plantation nouvelle ou de greffage d'oliviers par un récépissé de déclaration faite à la Direction des Finances. Les syndicats sont choisis parmi les électeurs acquittant l'impôt canon; ils sont élus au siège de chaque contrôle civil tous les 3 ans. Le nombre des syndicats à élire est fixé par le tableau suivant :

Circonscription	ETENDUE	Nombre de Syndics	
		Français	Tunisien
1*	Contrôles civils de Bizerte, Béja, Souk-el-Arba et Tabarka	2	2
2*	Contrôles civils de Tunis, Grombaila et Zaghouan	4	4
3*	Contrôles civils de Medjez-el-Bab, Tébourdine, Le Kef et Makkar	2	2
4*	Contrôles civils de Sousse, Mahdia, Kairouan, Kasserine	10	10
5*	Contrôles civils de Sfax, Gafsa, Tozeur, Gabès, Djerba et Bureau des Affaires indigènes	12	12
		30	30
		60	

La sélection en arboriculture

Nous voici parvenus, après une interruption assez brève, mais qui nous a cependant paru bien longue, en pleine saison des fruits d'été. Nous pouvons contempler des mainte-nant nos vergers pleins de promesses et, bientôt, nous en apprécierons les produits savoureux. C'est alors que naîtra en nous l'idée d'accroître l'étendue d'arboriculture riches-ses. Planter, c'est le rêve de tout être humain qui éprouve ainsi la sa-tisfaction du créateur.

Qu'il s'agisse d'établir un petit verger familial ou de planter dans un but spéculatif, il importe de bien choisir non seulement les variétés qui répondent au but que l'on se propose d'atteindre, mais aussi les arbres sur lesquels seront greffés les boutures ou les greffons. C'est ce que l'on ap-pelle faire de la sélection.

L'époque de la récolte est la saïson la plus favorable pour opérer la sélection des variétés fruitières. On peut alors non seulement apprécier la qualité des fruits, mais encore la fertilité de l'arbre, facteur qui est de la plus haute importance en cul-ture commerciale. C'est pourquoi nous avons choisi le début de la produc-tion estivale pour vous parler des méthodes de sélection employées en arboriculture fruitière.

Nous laisserons de côté le choix des géniteurs pour la culture fami-liale. Ici, la fantaisie du planteur peut se donner libre cours et le goût personnel exercer sa tyrannie. Il en est tout autrement en ce qui con-cerne la création des cultures com-merciales. Et nous voulons à ce pro-pos, mettre immédiatement en garde le futur planteur contre un penchant très dangereux.

Lorsque nous découvrons un fruit qui nous paraît particulièrement sa-voureux, nous nous imaginons vol-on-tiers que cette seule qualité doit lui assurer une vente facile. C'est une double erreur. D'abord, il n'est pas certain qu'extérieurs, portage les mêmes idées sur la question qu'il

SUPERPOTASSIQUES

SUPER AZOTE

ENGRAIS COMPLETS

Poudre cuprique P.C. 25

SULFATE DE CUIVRE

SAPCE

18, avenue de Carthage - TUNIS

MERCURIALES

SEMAINE DU 9 MAI
AU 15 MAI 1949

Entrées au Marché aux Bestiaux

Bovins 1.256; Ovins 6.390; Ca-prins 197; Equidés 59; Dromadaï-res 1. Total : 8.094.

Abattus aux Abattoirs

Bovins 637; Ovins et Caprins 3.881; Equidés 59; Dromadaïres 0; Porcs 317. Total : 4.894.

Prix de vente du kilo de viande

Bœufs, vaches, taureaux, bouvillons minimum 80, maximum 135; minimum entiers 140, T. post. 180; maximum : entiers 230, T. post. 620.

Veaux de lait : minimum 160, maximum 200. Ne se vendent pas à la chenille.

Agneaux : minimum 105, maxi-mum 120; minimum : entiers 210, maximum entiers 230.

Chèvres et chevreaux : minimum 70, maximum 100, pas de vente à la chenille.

Porcs : minimum 80, maximum 105; minimum entiers 130, maxi-mum entiers 152,50.

Pour protéger les aliments...

FLIT

L'INSECTICIDE FUDORYANT AU D.D.T

EXPOSITION-VENTE DE POUSSINS ET REPRODUCTEURS pour Basse-Cour

Coqs repr., poules en ponte, jeunes sujets et poussins de div. races : Bresse noire, Gâtinaise, Houdan, Marans, New Hampshire, Plymouth Rock, Rhode-Island, Sussex et Wyandotte blan-ches.

Lapins à fourrure : Rex et Chinchilla.

Matériel : éleveuses électriques, petit matériel et div. produits pour élevage.

DYORAL — LE KRAM

Mercredi 25 mai, de 9 à 18 h.
Jeudi 26 mai, de 9 à 18 h.

ACHETEZ UN PHILIPS

la meilleure note

GHIANI

15, Av. de Carthage
TUNIS

la meilleure spécialité

Postes PHILIPS à batterie

6 volts

fabrication Hollandaise

Lampes Philips 6, 12, 24 et 32 volts pour Winchamar

Fruits et légumes

La Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (F.I.P.A.) a tenu du 20 au 22 avril à Londres une conférence dont l'objet était l'étude de la coopération pro-fessionnelle et des relations économiques entre les pays participants.

Cette conférence réunissait les représentants de la France, du Dane-mark, de la Norvège, de la Hollande, de la Belgique, de la Grande-Breta-gne, de l'Italie et de l'Allemagne n'avaient pu envoyer de délégués par suite de difficultés matérielles.

La délégation française comprenait : MM. FORGET, Président de la F.N.S.E.A., LECOMTE, Président de la Confédération Nationale des Pro-ducteurs Marais, DECHERISEY, Président de la Fédération de la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits, Zermati, chargé des Affai-res de la France d'Outre-Mer à la C.G.A. et représentant notamment la Tunisie. Cette délégation était ac-compagnée de plusieurs observateurs professionnels et gouvernementaux et parmi eux un envoyé de l'Office de l'Algérie.

Cette première prise de contact a permis des échanges de vues inté-ressants et les travaux des commissions spécialisées ont fait l'objet de rap-ports qui seront étudiés et discutés par un Comité permanent qui doit préparer la prochaine conférence qui aura lieu dans quelques mois dans un autre pays. Les travaux ont été suivis par un délégué de la F.A.O. venu spécialement de Genève avec lequel M. ZERMATI a eu de longs entretiens. Il attirera notam-ment l'attention de cette personna-lité sur l'important problème de l'écoulement de la production ma-gichère et fruitière de l'Afrique.

La délégation française de l'Organi-sation des Nations Unies pour l'Agricul-ture et l'Alimentation (F.A.O.) va se pencher très attentivement sur cette

LA VIE SYNDICALE A PONT- DU-FAHS

Le 7 mai 1949 invités par M. Jacques ISAMBERT, Président du Syndicat Agricole des Producteurs de Pont-du-Fahs, MM. FÉRID BACCOU-CHE, Vice-Président de la Fédéra-tion des Syndicats Agricoles de Pro-ducteurs de Tunisie, Marcel CARRI-JUE, Secrétaire Général et Jacques DUMONT, Trésorier Général, se sont ren-dus à Pont-du-Fahs.

Ouvrant la séance M. ISAMBERT déclare :

« Ces Messieurs sont venus nous entretenir de leur action que beaucoup ignorent et que quel-ques-uns cherchent toujours à cri-tiquer. Leur travail est souvent obscur et ignoré de la masse, mais il est à peu près toujours accom-pagné de succès grâce à l'appui pagné de la grande cen-tre métropolitaine, qu'est la C.G.A. »

« L'œuvre de l'Union de Tunisie de la C.G.A., s'étend dans tous les domaines et tous les milieux, elle fait appel à tous les agricul-teurs de bonne volonté Français et Tunisiens, sans distinction, pour que la cause paysanne soit entendue des pouvoirs publics. »

« Certes, il se pose ici un problè-me de structure de notre organi-sation parce que la Tunisie avait déjà, avant la création de la C.G.A., des Chambres d'Agricul-ture organisées, mais dont le rôle et l'étendue ont été limités, ce qui réduisait d'autant leur action. »

« Il n'est pas douteux qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre ces difficultés, qu'il ne faut pas exagérer, disparaîtront. »

Puis M. ISAMBERT passa la pa-rolle à M. CARRIUE :

« Actuellement la défense des intérêts agricoles ne se fait plus à Tunis, mais à Paris ou à New-York. Ce n'est pas à Tunis que nous vendrons nos céréales, nos vins, nos huiles, nos agrumes. Il faut que les agriculteurs compren-ent que nous devons sauvegarder notre place sur les marchés mon-diaux. »

« Nous avons lutté pour que nous soyons rattachés à la France. Nous avons obtenu le rattachement du prix du blé. »

« Actuellement nous luttons à Paris, nous combattons pour res-treindre le contrôle de l'ONIC et pour que la fixation des prix ne soit pas locale et que nous subis-sions comme la France, les bons et les mauvais coups du sort. »

« Je rappelle à ce sujet la visite de M. HALLE, de l'A.G.P.B., il y a un mois. »

« Nous menons une action exté-rieure, qui ne peut être menée par des organismes locaux; elle est centralisée à la C.G.A., (prove-nant d'organismes locaux) pour aboutir principalement à la défen-se des prix de nos produits à Pa-ri, et à leur écoulement. »

A son tour M. DUMONT prend la parole.

« Voici quelques extraits de son in-teressant exposé :

« Si nous nous sommes engagés dans l'engrenage de cet organi-sme, c'est parce que nous avons cru à son utilité. »

« Plus que jamais, nous nous sommes rendus compte que il ne fallait défendre les récoltes il ne fallait pas seulement semer, mais qu'il fallait obtenir des prix accepta-bles. Sans aucun doute, ces prix ne se défendent pas seulement sur le plan local. »

« Si bien intentionnés et com-préhensifs que soient nos gouver-nants, un moment arrive où ils ne peuvent que répondre : « Nous allons discuter de la question à Paris ». Le Résident Général ne nous disait-il pas au cours d'une audience, que le problème écono-mique du financement des récol-tes était pour lui le problème n° 1 à discuter en France pour les cé-réales, le vin, l'huile. »

« Depuis quelques jours, le Ré-sident Général et M. le Secrétaire Général, sont à Paris pour la question de l'orge. »

« Mais avant d'arriver à ce stade définitif des pourparlers, il faut préparer le terrain, décider les au-torités de Tunisie et leur exposer le point de vue des agriculteurs. »

« Ceci, nous nous efforçons de le faire, et nous espérons que nous pourrions sur le plan supérieur. »

« On ne peut pas nier que l'or-ganisation de la C.G.A. est une masse qui peut servir beaucoup. D'autant plus que c'est souvent un objet de surprise, ou de décou-

Après quelques mois de prépara-tifs, d'organisation, de gestation en somme, la Coopérative d'Elevage et d'Insemination Artificielle prend le départ.

Elle a commencé par ses traite-ments de lutte antiparasitaire au début du mois d'avril; et maintenant, depuis l'ar-rivée du premier contingent de tau-reaux, elle commence à s'occuper de l'insemination artificielle mais il serait bon d'en dire encore quelques mots : L'insemination artificielle n'est plus une opération de laboratoire, ce n'est plus une expérience à démontrer.

Aux Etats-Unis, en Russie, en Gran-de-Bretagne et dans les pays scandi-naves, cette pratique est entrée dans le domaine courant depuis une ving-taine d'années. En France, il se crée depuis quelques années des centres de plus en plus nombreux.

agement de voir que la Tunisie » est mal connue en France. On se trompe sur son compte. Il faut faire comprendre les problèmes tunisiens. »

... Sur le plan extérieur, pre-nous l'exemple du voyage à Was-hington de M. HALLE de l'A.G.P.B. qui a défendu un point de vue utile pour la Tunisie, qui per-mettra à la France de défendre ses céréales et de maintenir ses prix du blé à un niveau intéres-sant. M. HALLE a soutenu que la France serait exportatrice, alors que ces dernières années, elle achetait beaucoup à l'étranger. »

Or l'A.G.P.B. nous avait de-mandé notre avis, et nous avons envoyé un télégramme disant que la Tunisie serait exportatrice d'orge, de blés tendres et durs. Nous avons demandé aussi de ne pas abandonner la culture du blé tendre de force dans le pas-sage de l'administration était de nous pousser de plus en plus et presque uniquement vers la cul-ture du blé dur. »

« La position du Gouvernement » était absolue, mais nous avons ob-tenu de l'A.G.P.B. l'assurance que notre Florence-Aurore serait ac-ceptée en France comme blé de force et pour les semences de Printemps. »

« M. HALLE est actuellement à Londres où il défend la position de la France et de la Tunisie. »

Sur le plan français l'utilité de nos rapports avec la France ne sont plus à discuter.

« C'est sur le plan local qu'il y a un malaise, certains agricul-teurs ne veulent pas admettre que la C.G.A. puisse être encore uti-lisée. Ce qui est important, c'est la crainte de la position com-mune de ne pas payer sa coti-sation jusqu'à Noël. Or, la La-vroie et seule objection, c'est qu'avec la Chambre d'Agriculture du Nord elle peut paraître faire double emploi. »

« Or l'U.T.-C.G.A. n'est pas la Fédération du Nord de la Tunisie, mais l'U.T.-C.G.A. de toute la Tunisie. Ce qui est important, c'est que le Nord, c'est qu'elle puisse former un bloc aussi puis-sant que possible. Elle a obtenu l'adhésion du Sud et du Centre qui ont vu tout l'intérêt d'une formule d'union. »

« La C.G.A. de toute la Tunisie » est un organisme de fait qui n'existe pas. Les gens du Sud et du Centre n'étaient pas toujours en confiance avec le Nord. Il y avait là une lacune; nous sommes tous en Tunisie; nous savons qu'en défendant les problèmes du Nord, nous défendons aussi ceux du Centre et du Sud et inverse-ment. »

« Quand Sfax défend les huiles de Sfax, celles du Nord obtiennent un prix meilleur. »

« Il ne sert à rien de se regarder en chiens de faïence, mieux vaut avoir un organisme de con-tact, des réunions pour permettre à chaque représentant de chaque région de donner son point de vue. »

« En tant qu'agriculteurs, nous savons donc que toutes les ques-tions agricoles se tiennent, il faut les défendre toutes, ce n'est pas tellement le Sud ou le Centre qui génèrent le Nord dans la défense des intérêts et inversement. »

« Chacun doit apporter sa bonne volonté et son expérience. »

Il est réconfortant d'être épau-lé par tous les hommes d'expé-

Facilité, tranquillité, économie pour les éleveurs : Plus de taureaux sou-vent coûteux et dangereux à entretenir et à soigner, plus de demies-journées perdues par un ouvrier pour aller fai-re saillir une vache aux taureaux du voisin, un simple coup de téléphone à la Coopérative suffit.

A côté de ces points de vue purement pratiques, s'ajoutent d'autres gros avantages zootechniques : combien de vaches non fécondées sont stériles par simple mal-conformation des voies gé-nitales, combien de vaches stériles l'insemination artificielle peut remédier.

En supprimant le coït, on peut li-miter ou enrayer la propagation des ma-ladies infectieuses, notamment celles transmises par les organes génitau-x en cas de fièvre aphteuse, on peut ainsi bien inséminer une vache même consignée dans son étable.

Les vaches étant observées d'une façon suivie par un personnel qualifié, les chaleurs, les fécondations, les nais-sances étant soigneusement contrôlées, on pourra procéder à une sélection progressive et peu à peu se poursui-l'élémination de tous éléments inutiles ou même nuisibles.

Le but principal de la Coopérative d'Elevage et d'Insemination artificielle

Les Etablissements R. DUPUY

MOTEURS

ESSENCE

DIESEL

ELECTRIQUES

POMPES

mettent à votre service

20 années d'expérience

57, Av. DE CARTHAGE

TUNIS - Tél. 48.34

rience et de jugement sûr que les » organismes de coopération, du » crédit et des assurances ont mis » à leur tête. L'U.T.-C.G.A. est » composée presque pour moitié par » les hommes les plus en vue, les » plus égarés de la Coopération, » des assurances et du crédit. Tous » nous ont apporté leur concours, et » viennent débattre les questions » aux réunions du Comité de l'Union » de Tunisie de la C.G.A. C'est » plus qu'un encouragement; c'est » une force et une sécurité indéni- » ble pour le sérieux de nos débats. »

« Aussi ne faut-il pas qu'un ma-lentendu se crée. Les Chambres d'Agriculture peuvent œuvrer dans » toute la plénitude de leur man-dat, il restera à la C.G.A. un rôle » de coordination et de synthèse qui » doit porter la voix libre de tous » les agriculteurs de Tunisie au de-hors des frontières de ce pays. »

« Du point de vue politique tu-nisienne, vous le savez, nous tou- » chons le plus possible, nous en-tre- » les Tunisiens justement » dans un organisme foncièrement » apolitique, uniquement préoccupé » de questions professionnelles; ce » qui est un terrain sûr d'entente » et de compréhension. »

« Au sujet de l'écoulement et du prix des orbes, le Président de la Chambre d'Agriculture Tuni-sienne du Nord ne nous disait-il pas qu'il fallait que quelqu'un de la C.G.A. aille à Paris pour les défendre; ce n'était bien là notre rôle ? Ce qui était conforme à nos efforts depuis plusieurs semaines, mais les autorités de Tunisie sem- » blent avoir fait leurs, les argu- » ments conjugués des Chambres et de la C.G.A., qu'il a semblé que » la cause des orbes tunisiens se » ramment défendues à Paris par » MM. MONS et BROUILLET. »

M. RIGNAULT dans une brève intervention émit une opinion quant à la formation du Comité de l'Union de Tunisie de la C.G.A., qu'il n'a pas approfondie, et qui serait une désignation par les Chambres Con-sulaires de délégués producteurs.

Notre camarade DUMONT répond que la question sera examinée en vue d'une réforme de structure, mai-qu'au premier abord elle semble en contradiction absolue avec la struc-ture syndicaliste.

REPLACEZ VOS MULETS

PAR LE TRACTEUR

G. H.

6-10 CV

Simple — Pratique — Puissant — Economique

Ets Vve FELIX THEBAULT

46, Avenue de Carthage — Téléph. 18-36

L'Essor de notre Elevage par la Coopération

La Coopérative d'Elevage et d'insemination artificielle de Tunisie

Après quelques mois de prépara-tifs, d'organisation, de gestation en somme, la Coopérative d'Elevage et d'Insemination Artificielle prend le départ.

Elle a commencé par ses traite-ments de lutte antiparasitaire au début du mois d'avril; et maintenant, depuis l'ar-rivée du premier contingent de tau-reaux, elle commence à s'occuper de l'insemination artificielle mais il serait bon d'en dire encore quelques mots : L'insemination artificielle n'est plus une opération de laboratoire, ce n'est plus une expérience à démontrer.

Aux Etats-Unis, en Russie, en Gran-de-Bretagne et dans les pays scandi-naves, cette pratique est entrée dans le domaine courant depuis une ving-taine d'années. En France, il se crée depuis quelques années des centres de plus en plus nombreux.

Nous avons donc devant nous une suite d'exemple qui doit nous donner l'assurance d'une réussite complète en Tunisie.

L'avantage principal d'une Coopé-rative est de pouvoir créer par les actions de ses sociétaires, un cer-tain capital permettant l'achat d'é-léments nécessaires à ceux-ci; éléments souvent coûteux ou d'entretien cou-teux pratiquement impossible par un individu isolé.

Donc :

Eléments communs.

Travail en commun.

Le tout sous la direction d'un Conseil d'Administration composé de mem-bres éclairés et compétents.

Pour notre Coopérative d'Elevage et d'Insemination Artificielle, le capital créé nous a permis d'acheter les ser-vices des chercheurs Agricoles, l'achat de taureaux, de matériel d'insemina-tion et d'appareils de désinsectisation. En tant que Coopérative nous avons reçu de l'Etat une subvention, afin de nous permettre de faire une démar-ra-ge rapide.

Facilité, tranquillité, économie pour les éleveurs : Plus de taureaux sou-vent coûteux et dangereux à entretenir et à soigner, plus de demies-journées perdues par un ouvrier pour aller fai-re saillir une vache aux taureaux du voisin, un simple coup de téléphone à la Coopérative suffit.

A côté de ces points de vue purement pratiques, s'ajoutent d'autres gros avantages zootechniques : combien de vaches non fécondées sont stériles par simple mal-conformation des voies gé-nitales, combien de vaches stériles l'insemination artificielle peut remédier.

En supprimant le coït, on peut li-miter ou enrayer la propagation des ma-ladies infectieuses, notamment celles transmises par les organes génitau-x en cas de fièvre aphteuse, on peut ainsi bien inséminer une vache même consignée dans son étable.

Les vaches étant observées d'une façon suivie par un personnel qualifié, les chaleurs, les fécondations, les nais-sances étant soigneusement contrôlées, on pourra procéder à une sélection progressive et peu à peu se poursui-l'élémination de tous éléments inutiles ou même nuisibles.

Le but principal de la Coopérative d'Elevage et d'Insemination artificielle

Les Etablissements R. DUPUY

MOTEURS

ESSENCE

DIESEL

ELECTRIQUES

POMPES

mettent à votre service

20 années d'expérience

57, Av. DE CARTHAGE

TUNIS - Tél. 48.34

NUTRITION ! PROTECTION !

Deux facteurs essentiels de la Production qui vous sont assurés par les

Engrais rationnels équilibrés

Spécialités Agricoles Garanties

POTASSES D'ALSACE PECHINEY - PROGIL

Tous renseignements, brochures, catalogues :

POTASSES D'ALSACE, 100, rue de Serbie — Tél. 76-11

TRIBUNE LIBRE La lutte contre le déboisement

J'ai lu avec beaucoup d'attention un numéro de votre intéressant journal où tous les problèmes intéressant l'agri-culture tunisienne sont remarquable-ment traités. La Tunisie, pays agrico-le, avait besoin d'être mieux connue et surtout mieux défendue et j'ai consté-té avec plaisir que vous vous y ap- pliquez utilement, que la C.G.A. n'est pas un mythe, comme certains le pré-tendaient et que le syndicalisme agri-cole prouvait que le vieil adage « l'u-nion fait la force » n'avait rien perdu de sa valeur.

Il est cependant une question que j'aurais aimé voir traiter avec plus d'ampleur, celle de la déforestation de la Tunisie, véritable sacage auquel nous devons les érosions de plus en plus dangereuses.

Ce mal auquel nul remède n'est ap-porté, dont la gravité augmente cha-qu'année, a depuis longtemps attiré mon attention. En 1911, j'ai lui consa-crés dans mon journal « Le Sud Tuni-sien » une série d'articles étayés par les constatations faites sur place; en 1936, dans la « Tribune », hebdoma-daire que j'ai dirigé pendant quinze

ans (1927-1942) je l'ai traité en un article intitulé « Ager incocondus arboris » qui fut reproduit par de nom-breux journaux et me valut d'être ins-crit d'office comme membre de la « So-ciété Internationale des Amis des Ar-bres ».

Depuis lors, la situation s'est aggra-vée, la déforestation a pris des pro-portions inquiétantes, surtout pendant les années de guerre et maintenant plus encore, on a fait du charbon par-tout et avec tout, la montagne a été dépouillée des quelques arbres qu'elle avait conservés, littéralement scalpés et le peu de terre végétale que rete-naient ses racines des oléastres, des croustiers, des lentiques, des tuyas, des ar-ar et des pins d'Alep a été ba-layée par les eaux courantes des pluies. Rapidement la Tunisie rede-vient telle que l'a décrite Salluste : un pays pauvre en sources et peu propice à la culture arborive.

J'ai assisté, la mort dans l'âme, à cette effrayante dévastation contre la quelle personne, ni même le service des Forêts ne réagissait, au point qu'on se demandait si elle n'était pas ordonnée. Crime ou suicide la sylvie tunisienne agonise.

Et pourtant quel danger pour notre agriculture, quelle menace pour ceux dont le travail assure notre alimenta-tion, pour l'herbe de nos troupeaux, enfin pour l'eau indispensable que les sources tarissées ne nous donneront plus. L'eau ! L'eau si précieuse et si rare parfois. A chaque averse elle ruisselle sur notre carcasse dénudée des mon-tagnes, va dans les plaines, changer des oueds secco en torrents dévasta-teurs. n'alimente plus les sources d'an-tan et ses flaques stagnantes entre-tiennent le paludisme mortel.

Cela je l'ai vu trop souvent, trop de fois constaté pour pouvoir en douter. J'ai reconnu aussi les travaux exécutés par les Romains pour rendre la Tunisie prospère, pour la parer de ce manteau de verdure qui lui manquait.

Coele terraque penuria aquorum.

Ager incocondus arbori

avait écrit Salluste. Nos prédécesseurs, les Romains n'ont pas donné au pays plus d'eau du ciel mais ils ont su recueillir celle que Dieu lui envoyait en laissant ce qui était en leur pouvoir : des travaux et des plantations d'ar-bres et c'est par dizaines, par centai-nes de milliers qu'ils planteront des oli-viers jusqu'à la cime des monts (1)

Et aujourd'hui ? J'ai vu l'eau du ciel, cette eau si rare, cette eau plus pré-cieuse que les dollars et les livres ster-ling, couler par millions de mètres cu-bes dans des oueds secco à peine tracés, dévaler sur la croupe glabre des montagnes, couper les routes, ren-verser les ponts et aller se perdre dans les sekbas ou à la mer; c'était de l'or dont nous privait la hache impie des bûcherons.

L'œuvre féconde de nos devanciers, dont malgré les hommes et le temps il nous reste encore un exemple que nous devons suivre. Ces vesti-ges de forêts, ces débris de barrages, de réservoirs, d'acqueducs, ces ruines si éloquentes dans leur mutisme nous indiquent notre devoir. Retenir ce qu'a-vaient fait les Romains, rendre la vie aux forêts, l'eau aux sources, l'herbe verte aux vallées, c'est marquer mag-nifiquement la trace de nos pas sur cette terre d'Afrique qui connut tant de grandeur tant de richesses à côté de tant de dévastations, de profana-tions et de massacres.

C'est à cela que nous devons tra-vailer sans relâche. Certes, c'est une œuvre de longue haleine dont nous ne verrons pas les résultats mais nos ar-rrières neveux nous devront cet om-brage et ce seront nos fils et les fils de nos fils qui se réjouiront de notre tra-vail.

Raoul BENOIT,

Publiciste — OUSSÉLIA.

(1) J'ai trouvé les traces d'une hui-le-rie romaine sur le Chamblai, à 1.525 mètres d'altitude.

COMME AVANT GUERRE, ALBOLINEUM

80 % d'huile minérale

PROTEGERA VOS ORANGERS DES ATTAQUES DES POUX ROUGES ET COCHENILLES

C'est un produit

« PLANT PROTECTION »

Distribué par

AGRICULTOR

67 bis, Rue Marceschau
Tunis

L'organisation de la production Horticole Nord-Africaine par la Coopération

Parmi les diverses branches de l'activité agricole, l'horticulture est l'une de celles qui se sont, jusqu'à présent, prêtées le moins volontiers à la coopération. Elle compte, en même temps, parmi celles à qui cette discipline apporterait le plus de profit.

Ces deux effets contradictoires procèdent de la même cause : l'horticulture vit, en général, sous le régime de la petite propriété, ce qui la conduit à un individualisme excessif. Ce mode d'exploitation, qui en a toujours fait la force, tend à présent à la frapper d'une faiblesse inquiétante, car la civilisation moderne est impitoyable envers l'homme isolé.

Grâce à une réserve de main-d'œuvre familiale qui paraissait impensable, grâce aussi, à une protection naturelle contre la concurrence internationale, qui lui procurait le caractère persévérant de ses produits, l'horticulteur a, pendant longtemps, conservé ses méthodes de travail traditionnelles, ou la machine ne remplissait qu'un rôle assez effacé.

Sans vouloir jouer au prophète, il est facile de prévoir que ces conditions se trouveront bouleversées, dès que le commerce international reprendra son trafic normal. Depuis une vingtaine d'années déjà, se manifestent les signes avant-coureurs d'une sévère concurrence. Les fruits d'origines les plus lointaines : Etats-Unis, Canada, Brésil, Afrique du Sud, s'installent sur nos propres marchés, parés de tout l'éclat de leur nouveauté et offerts à des prix qui constituent pour notre clientèle une véritable tentation.

Il ne fait aucun doute que d'autres assauts plus redoutables encore, nous menacent. La parade doit être recherchée à l'aide des méthodes qui ont si bien réussi à nos concurrents. La force des producteurs étrangers tient dans un seul mot : **Coopération**. Mais ce mot doit être pris dans un sens beaucoup plus large que nous ne l'entendons généralement. Nous considérons trop la coopération comme un comptoir de vente. La coopération agricole moderne est beaucoup mieux que cela. En profondeur, elle débute à partir de la semence, pour se terminer dans la boutique du marchand. En largeur, elle groupe d'innombrables producteurs afin de pouvoir opérer un travail économique par l'emploi de machines à grand rendement.

Ainsi, se trouve réalisée une sorte de concentration verticale et horizontale, analogue à la concentration des affaires industrielles et commerciales, qui permet d'abaisser considérablement le prix de revient par la puissance des moyens mis en œuvre.

Jusqu'au début de notre siècle, l'agriculteur n'avait que très peu profité des avantages offerts par la concentration. L'extrême division de la propriété ne s'y prêtait guère, d'ailleurs, et la plupart des cultivateurs préféraient leur indépendance à des perspectives de vie plus confortable. Cet état d'isolement a considérablement évolué. D'autre part, ce qui concerne l'horticulture Nord-Africaine, en particulier, la nécessité de trouver de nouveaux débouchés à une production croissante, met les producteurs dans l'obligation de s'unir étroitement pour être en mesure de placer leurs fruits et primeurs sur des marchés extérieurs où la concurrence jouera pleinement.

C'est la coopération qui nous permettra d'aborder les centres de consommation les plus lointains, tout comme elle a permis aux arboriculteurs et maraîchers Californiens de faire passer leurs produits le continent Américain, d'abord, puis l'immense des océans.

Il faut donc bâtir la coopération horticole, coopération renforcée qui ne se bornera plus à vendre les produits que ses adhérents voudront bien lui prêter. La coopération horticole Nord-Africaine aura sa politique fruitière et maraîchère, dont s'inspirera tout son plan d'action. Elle possédera ses pépinières où ne seront multipliées que des variétés Standard. Elle vulgarisera les méthodes de taille, de fumure, d'irrigation, de traitements antiparasitaires qui ont été reconnus comme les plus capables d'augmenter les rendements et d'améliorer la qualité tout en abaissant le prix de revient.

La coopération horticole conservera, stakera, se préoccupera des moyens de transport, par mer, par air, et par auto. Elle créera des organismes de vente qu'elle soutiendra par une large publicité. En opérant ainsi, elle réalisera une **concentration verticale** qui lui permettra d'être maîtresse de ses moyens de production et d'écoulement.

Dans le sens horizontal, la coopération réunira de très nombreux agriculteurs, pour avoir la faculté de travailler à bon compte, par des moyens mécaniques. Elle possédera, par l'usage commun, un matériel de désherbage, des niveaux qui prépareront les terres pour l'irrigation, de puissants appareils de lutte contre les parasites. Le conditionnement et l'emballage des produits seront effectués d'une façon rapide, hygiénique et peu coûteuse, par des machines capables de traiter un gros tonnage journalier. Les usines de conservation et les comptoirs de vente rassembleront des masses de denrées, afin de travailler à plein rendement, d'un bout de l'année à l'autre.

C'est ainsi que l'horticulture Nord-Africaine pourra, grâce à la coopération, acquérir la puissance

L'Hygiène du Verger

La science met à la disposition du cultivateur tout un arsenal de produits antiparasitaires qui permettent de lutter avec beaucoup d'efficacité contre les ennemis naturels des vergers. C'est peut-être à cause de cela que les précautions hygiéniques sont par trop négligées. Cependant beaucoup d'entre elles sont peu coûteuses et ont le mérite de prévenir le mal, au lieu de le guérir. On sait que les coquilles infectes qui déshonorent certains quartiers des grandes villes forment autant de foyers endémiques d'où rayonnent de temps à autre les grandes épidémies. Il en est de même en arboriculture. Si l'on maintient une stricte hygiène dans l'arboriculture elle a beaucoup moins de chances d'être victime des invasions parasites. Tout, dans la plantation, doit être disposé pour assurer la meilleure hygiène des arbres :

a) — En premier lieu, **choisir des conditions de milieu favorables**. Eviter les sols trop lourds, les climats à humidité atmosphérique excessive, etc., qui prédisposent les végétaux à toutes sortes de maladies.

b) — **Donner la préférence aux variétés résistantes**. Dans la sélection des pieds-mères, on tiendra largement compte de cette qualité. Les arbres d'une même variété ne se ressemblent pas exactement. C'est peut-être pour l'avoir oublié que certaines d'entre-elles paraissent « vieillir », sous l'effet d'une moindre résistance aux maladies.

c) — **Inspecter soigneusement les arbres achetés en pépinière**, pour éviter l'introduction d'insectes, de maladies, plantes nuisibles au besoin désinfecter les plants. Surveiller de très près les jeunes sujets au cours des premières années et traiter énergiquement si des infections apparaissent.

d) — **Les plantations à large écartement**, qui assurent une bonne circulation de l'air et qui admettent largement la lumière placent les arbres dans les meilleures conditions. « Le meilleur désinfectant est le soleil ».

e) — **Une bonne hygiène alimentaire**, c'est-à-dire des éléments fertilisants en quantité suffisante et bien équilibrés, contribue au maintien du bon état sanitaire. Veiller tout spécialement aux carences d'éléments, même secondaires (zinc, bore, etc.) qui peuvent préparer un terrain favorable à l'évolution des parasites.

f) — **Une limitation des récoltes**, surtout dans le même âge, empêche les arbres de faire un appel trop pressant à leurs réserves, ce qui les place en état d'infirmité. La taille et l'éclaircie des fruits permettent de réaliser un équilibre harmonieux entre la végétation et la fructification.

g) — **Une taille rationnelle** facilite l'aération et élimine les premiers foyers de parasitisme, les ramoux, les branches, qui sont immédiatement incinérés.

h) — **Des façons aratoires fréquentes** détruisent les plantes sauvages, hôtes de passage des parasites, et gênent la conservation des arbres dans le sol. Les vaillants peuvent parachever les résultats de cette opération en détruisant une quantité considérable d'animaux nuisibles.

i) — **Les irrigations**, données à temps voulu et à dose exactement proportionnées aux besoins de la plante, placent les arbres dans les meilleures conditions de résistance.

Une surveillance attentive des premiers foyers d'invasion, qui, souvent, commencent à se manifester en des points, toujours les mêmes, permet de juguler dans l'œuf une attaque qui serait susceptible de se généraliser (curetage des points de gommose, taille des branches malades, ramassage des fruits tombés, traitements partiels, etc.).

k) — **La destruction de tous les arbres chétifs**, en pépinière, au verger, quel que soit leur âge, car ils constituent un danger pour les voisins, et une assurance contre certains parasitismes.

l) — **Enfin les traitements hygiéniques** appliqués à titre préventif comme le chaulage des troncs et des branches, les mastiquages des plaies de taille, etc., contribuent à la netteté de la plantation.

Si de telles mesures ne mettent pas complètement le verger à l'abri des invasions, elles diminuent considérablement l'index parasitaire.

Elles ont presque toutes le mérite d'être simples, peu coûteuses et ne nécessitent pas souvent qu'un peu d'attention et d'assez fréquentes inspections du verger, pour lesquelles rien ne saurait remplacer « l'œil du maître ».

Nous pensions en avoir terminé avec la question extrêmement complexe des réformes agraires. Nous avions d'ailleurs conclu en nous réjouissant de voir la Tunisie rechercher la solution de ses problèmes agricoles dans l'application de mesures moins radicales, moins radicales, et, pourtant, moins dangereuses.

Or, depuis la fin de la petite enquête internationale à laquelle nous étions livrés, à vrai dire par le truchement d'hommes de l'art plus qualifiés que nous-mêmes, d'autres documents sont tombés entre nos mains, dont nous regretterions de ne pas vous faire connaître la substance, ou mieux, comme eût écrit notre joyeux Rabelais, la « substantifique moelle ».

Nous avons parlé de divers pays : les ex-Etats Baltes, la Tchécoslovaquie, la Finlande, la Hongrie, nous avons fait allusion à la Roumanie. Or, si, pendant ce temps, l'U.R.S.S. a été en quelque sorte, par son illustre exemple, l'agent déterminant des réformes opérées dans un nombre appréciable de pays d'Europe à prédominance agricole.

C'est dès 1903 que Lénine avait compris l'importance du rôle que l'agriculture pouvait et devait avoir au cas où les bouleversements de structures qu'il préparait viendraient à être réalisés. Néanmoins l'esprit soumis, le manque d'initiative et le traditionalisme de fait des moujiks ne lui laissèrent pas de l'inquiéter quant à la réussite de ses entreprises. Plus tard, c'est Staline lui-même qui a écrit :

« Le paysan pauvre est l'appui de la classe ouvrière, le paysan moyen en est l'allié, le koulak est l'ennemi de cette classe ! » Rappelons que le koulak est un agriculteur disposant d'une cinquantaine d'hectares et possédant un cheptel vit de quelques têtes.

Suivant l'une de nos sources, à qui nous laissons l'entière responsabilité de son point de vue, on ne compte pas moins de 6 millions de koulaks en face du problème paysan en Russie. Au début de la révolution, on lança d'abord le slogan : « La Paix et des terres pour les paysans ». En novembre 1917, les terres des grandes propriétés furent confisquées sans compensation et déclarées appartenir « à tout le monde », puis placées à la disposition des **Comités Agraires régionaux** des Soviets de paysans, régionaux, que ceux-ci existaient.

En février 1918, nationalisation de toutes les terres sans exception, et encouragement à la formation de fermes collectives et de fermes d'Etat, « tout en offrant l'usage de la terre à tout citoyen soviétique prêt à la cultiver ». Les résultats furent variables suivant les régions et l'humour local.

A peu près à la même époque — est-ce une conséquence des premiers et importants remaniements ? — se déclenche une grave crise de ravitaillement. Jusqu'en 1921, on était alors sous une sorte de dictature du blé, à base de réquisition des céréales, assez impopulaire dans les villages.

La « Nouvelle politique économique », plus connue par ses initiales « NEP », renverse la valeur. Elle substitue à la réquisition un impôt alimentaire, entraîne une transition vers un retour partiel au capitalisme, autorise l'exploitation privée, l'emploi d'une main-d'œuvre payée, l'affermage des terres et le libre commerce des produits agricoles en surplus. Dès lors la production augmente rapidement et le rationnement est aboli. En 1927, il y avait 16 millions de fermes individuelles ; en 1927, il y en a 25 millions. On ne parle plus, à ce moment, de rejeter sur les koulaks la responsabilité de la famine.

En 1927 à nos jours, la politique agricole soviétique a connu d'utiles variations qu'il serait peut-être oiseux de détailler ici. On sait que le principe des kolkhozes et des sovkhozes prévaut toujours. On sait également que la production s'est, dans l'ensemble, honorablement comportée, puisque l'U.R.S.S. est depuis de longues années exportatrice des produits de son sol. La dernière guerre a ravagé nombre de ses provinces agricoles telle que l'Ukraine. Il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui la Russie est le deuxième producteur mondial de blé (après les U.S.A.) et

qu'il faut compter avec elle, surtout lorsqu'elle prend l'initiative de se retirer des assemblées internationales chargées de la répartition mondiale des produits, et se tient à l'écart des accords de Washington.

Heureux ou non, les réformes agraires se poursuivent à un rythme accéléré. En Roumanie, dans la nuit du 1er au 2 mars dernier, des propriétaires-exploitants de 50 hectares ont été expulsés de leurs terres et même des bâtiments qu'ils occupaient. Cette mesure aurait touché 17 à 18.000 agriculteurs. Nous n'en savons pas plus.

En Italie, où, nous l'avons déjà dit, on semble bien décidé à transformer la structure foncière du pays, on paraît devoir procéder avec plus de pondération et après mûre réflexion.

Le projet, attribué en grande partie à M. de Gasperi, est approuvé par le quotidien anglais « Times », qui le considère comme apte et seul capable à remédier « en partie » aux problèmes agricoles qui se posent dans la péninsule.

Le projet, le Gouvernement de Rome en ferait connaître prochainement les grandes lignes, et le soumettrait à l'examen des organisations économiques et syndicales intéressées, avant que le Parlement ne soit saisi d'un texte définitif.

En gros, la limite maximum de la propriété correspondrait à un revenu de 200.000 litres en 1939 ; 7 à 8 millions de litres d'aujourd'hui.

Les spécialistes considèrent qu'une telle estimation équivaut à une superficie de 210 à 230 hectares de terrains de culture intensive — Vallée du Pô, par exemple, et de 800 à 1.200 hectares pour l'Italie du Sud et la Sicile.

Afin de favoriser la formation de petites propriétés, le projet gouvernemental précisait les catégories de personnes admises à bénéficier en priorité des concessions de terres. En outre, il révoquait les lois de 1924 de manière radicale le problème de la transformation des grandes propriétés, dans le dessein d'améliorer le rendement de l'agriculture en Italie.

Nous sommes loin, quoi qu'il en soit, des remue-ménages que connaît encore l'Europe Orientale. Quel que soient les résultats de ces réformes, nous, d'observer impartialment, et de conclure au mieux des intérêts de notre agriculture, qui sont aussi ceux du pays tout entier, l'évolution souhaitable de nos méthodes de culture en tant qu'état de cause, serait impossible si les paysans ne restaient pas les maîtres chez eux et s'ils ne trouvaient pas, bon an, mal an, une juste rémunération de leur travail ».

J. R.

Communiqués

DANS L'AVICULTURE

Nous venons d'apprendre qu'une belle manifestation avicole est en préparation au Kram pour les journées 25 et 26 mai courant.

En effet, M. Dvorak reprend les ventes expositions qu'il organisait avant la guerre dans sa poussinière au Kram, et qui nous reflètent si bien les tendances de l'aviculture moderne.

BIBLIOGRAPHIE

« FRUITS ET PRIMEURS DE L'AFRIQUE DU NORD »

Le numéro 201 avril 1949 de la Revue Française de l'Oranger, de l'Arbiculture Fruitière et des cultures irriguées « vient de paraître. Au sommaire :

- L'Agrumiculture algérienne : orientation, expérimentation, vulgarisation. — L'orange Hamlin.
 - Action de la gelée sur les agrumes. — Essais de toxicologie sur les adultes et le débourrement.
 - Le saisonnement des arbres fruitiers : comment l'atteindre. — Les sondes agrológicas.
 - La culture sans labour des vergers d'agrumes. — L'irrigation des jeunes arbres d'agrumes.
 - La lutte biologique contre la mouche des fruits.
 - Les arbres de débournement des arbres fruitiers. — Conseils pour la culture des pastèques. — La rouille du céleri. — La conservation des ressources naturelles.
 - Les ventes aux enchères aux Etats-Unis.
- Enfin divers autres articles extraits de revues françaises et étrangères. Cette revue est en vente à « Fruits et Primeurs de l'Afrique du Nord », 10, rue Colbert, 10, Casablanca.

Abonnement : un an Maroc et Colonies : 1.000 fr. — Etranger : 1.200 fr. — Le Numéro : 100 fr. « L'OFFICIEL DES MARQUES »

Caractéristiques et Prix des voitures Camions, Motos, Tracteurs Tracteurs agricoles

L'édition du deuxième trimestre, donne les caractéristiques et prix des châssis, voitures, camions, camionnettes, cars, motocyclettes et tracteurs agricoles, ainsi que les cours des voitures et véhicules industriels d'occasion. C'est le catalogue de la construction mondiale de tous véhicules à moteur.

Envoi franco contre 100 francs en mandat ou timbres. « L'Officiel des Marques », 23, rue Truffaut, Paris 17.

A LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS

Le dernier réunion d'étude aura lieu le jeudi 2 juin, à 15 heures, à la Maison des Agriculteurs.

Ordre du jour :

- Impressions sur les Journées de l'Agriculture nord africaine.
 - Irrigations, défense des cultures, questions agricoles diverses, par MM. Amiot, Comblat, Cathelin, Delorme, Tixeront, Valdeyron.
- « FRUCTIDOR-INTERNATIONAL »** (Magazine illustré de l'Importation et de l'Exportation des Fruits et Primeurs, consacre son dernier numéro aux Emballages et Conditionnement.
- Sommaire :

- Le problème des emballages. — Emballages retournables ou perdus. — Ou en est la question des emballages perdus. — Comment peut-on abaisser le prix des emballages ? — L'entente professionnelle des fabricants d'emballages légers en bois. — Emballages et chargement des fruits et légumes.

Communiqués

LE CENTRE TECHNIQUE DU MACHINISME AGRICOLE

Le Centre Technique du Machinisme Agricole, 19, rue Desbordes-Valmore, Paris, communique :

Au cours de la séance du 6 avril 1949, le jury de la Commission d'Homologation des Tracteurs, a prononcé l'homologation des tracteurs suivants :

- Tracteur LAFFLY CD 20 : Chenilles Diesel 4 temps ; puissance à la poulie : 25 CV, série 49.
 - Tracteur OLIER Olymp 7 : Chenilles Diesel 2 temps, puissance à la poulie 40 CV 7, série 49 N° 2.
- PRODUITS I. C. M. :** Sidi-Fatallah par Mégrine - Tunis - Tél. 93.61
- Agent général : C.C.I.C. : 10, Rue de Portugal - Tunis - Tél. 46-89
- Distributeur agréé : Ets PARRENIN, 91, Av. de Carthage - Tunis

C. R. P. N. A.

Cette Commission s'est réunie le mardi 10 mai 1949 sous la présidence de Son Excellence le Ministre de l'Agriculture.

A l'ordre du jour était portée la question de la révision des quotas d'attribution des tracteurs, demandés depuis si longtemps par les Chambres Mixtes du Centre et du Sud.

Depuis cette demande a été formulée, la situation a évolué. La répartition qui portait à l'origine sur toutes les catégories de tracteurs n'affecte actuellement que les tracteurs d'origine américaine.

Ces premiers pas vers la liberté tant souhaitée par la majorité des agriculteurs n'ont pas apporté les mécomptes que les représentants tunisiens des Chambres consulaires craignaient pour le plus grand nombre de leurs ressortissants encore peu habitués aux contacts avec les maisons agricoles de la place.

Par ailleurs tous les membres de la Commission étaient justifiés à présent par la situation de la répartition, mais ils ont insisté pour sauvegarder les droits des agriculteurs dont les besoins étaient particulièrement pressants et qui pouvaient ainsi bénéficier de la diminution appréciable de prix par le jeu de la pérennité.

Or, il ressort de la dernière réunion du Comité de gestion de la Coisse de la répartition que les fonds encore disponibles pour effectuer la pérennité sur les prix des matériels agricoles importés seraient épuisés, prochainement.

Il s'agissait donc dans cette situation nouvelle de décider soit le maintien du système de répartition et dans ce cas la révision des quotas d'attribution, soit la mise en liberté de tous les matériels agricoles quelle que soit leur provenance.

L'avantage d'un prix réduit par le mécanisme de pérennité disparaissant, M. BRIL, représentant de la Chambre du Centre, et M. ROUSSET, représentant la Chambre Mixte du Sud demandèrent que la liberté de vente soit rendue à tous les tracteurs quelle que soit leur origine, position appuyée par M. DELIGNE, Président de la Chambre d'Agriculture Française du Nord et par M. VACHEROT, Président de la C.G.A. de la Chambre du Centre.

M. TAHAIR BEN AMMAR, Président de la Chambre d'Agriculture Tunisienne du Nord demanda le maintien de la répartition, manifestant la crainte de voir les agriculteurs qu'il représente défavorisés par rapport aux autres demandeurs de machines agricoles et ce, malgré les assurances formées par M. VACHEROT, Président de la C.G.A. du Centre, et M. ROUSSET, Président de la Chambre d'Agriculture Tunisienne du Nord.

Pour permettre une adaptation ou une réadaptation à la liberté totale d'un marché du matériel agricole, S.E. le Ministre a proposé d'établir un système comportant :

- 30 % arrivages mis en vente libre ;
 - 10 % réservés aux coopératives ;
 - 20 % à chacune des Chambres d'Agriculture du Nord ;
 - 10 % à chacune des Chambres Mixtes du Centre et du Sud.
- Jusqu'à la mise en application de ce mécanisme, la répartition s'effectuera suivant les méthodes anciennes.
- Ce mode de répartition n'entraîne en vertu de la loi du jour où la répartition ne pourra plus être appliquée. Suivant les résultats obtenus, il se poursuivra plus ou moins longtemps encore avant le retour complet à la liberté.
- Cette proposition emporte l'accord de l'Assemblée à l'exclusion de la Chambre d'Agriculture Tunisienne du Nord qui demande que le statut qui soit maintenu.
- Une discussion s'ensuivit où les porteurs de retour au plus tôt de la liberté complète furent le plus grand nombre. M. DELIGNE ainsi que M. REYNIER proposent de ne réserver que 15 % des arrivages qui seraient destinés aux coopératives, le reste étant en vente libre. Ceci pour éviter les difficultés d'application du

La réorganisation du syndicat général obligatoire de défense de l'olivier

Ainsi donc, il n'a été tenu aucun compte des justes revendications des oléiculteurs de Stax et du Sud Tunisien !

Nous ne nous laissons certes point d'espoirs démesurés, mais nous pensions que le décret de réorganisation, en préparation depuis plusieurs mois, nous apporterait certaines satisfactions. Il n'en a rien été et cela nous permet de préciser notre position avec une plus grande liberté.

De quoi s'agit-il ?

Le Syndicat Général Obligatoire de Défense de l'Olivier avait été créé en 1937 ; le décret organique du 10 juin 1937 fixait à 30 le nombre des Syndicats, répartis entre les différentes régions oléicoles et élus pour trois ans. En raison de la guerre et de ses séquences, il n'a pu être procédé jusqu'à ce jour à de nouvelles élections et S.G.O.D.O. a vu se prolonger la mission qui lui avait été confiée.

Les milieux oléicoles de Stax et du Sud Tunisien s'étaient, entre temps et fort justement, émus de l'inégalité avec laquelle les différentes régions oléicoles étaient représentées au sein du Syndicat et avaient demandé, à maintes reprises, et tout récemment encore, par toutes les voies et avec toute l'insistance possible en pareil cas, que la représentation de chaque région oléicole fût proportionnelle à l'importance de sa production et à la superficie de ses plantations.

C'est ainsi que Stax et le Sud Tunisien, avec plus de 60 % de la production totale de la Tunisie et une surface plantée en oliviers sensiblement du même ordre, réclamaient

une représentation adéquate. Quoi de plus équitable ?

L'oléiculteur tixien demandait en outre que le futur Syndicat fût laissé libre du choix de son siège !

Le décret du 14 avril 1949, dont nous attendions tant, ne nous apporte rien ! Aucune modification substantielle si ce n'est le doublement du nombre des Syndicats, l'ancienne répartition étant maintenue. C'est en fait le rejet pur et simple des suggestions raisonnables que nous avions soumises tant à l'Administration qu'à S.G.O.D.O. lui-même.

En présence de cette fin de non recevoir, que convenait-il de faire ? sinon de se conformer strictement à la consigne d'abstention envisagée par la réorganisation des Syndicats des Agriculteurs du Sud Tunisien et que notre Congrès du 20 mai confirmera certainement !

Que fera le S.G.O.D.O., affaibli par cette abstention de Stax et du Sud ? Quelle sera sa vie ? son activité ? A mon sens, il ne peut y avoir d'action féconde hors de l'unanimité de tous les oléiculteurs de ce pays, unanimité d'abord réalisable. Seule cette unanimité pourrait insuffler au nouveau syndicat l'énergie et la force nécessaires à l'accomplissement des tâches immenses qu'il attendent et qui ne doivent plus attendre.

Il serait grand temps, en effet, que se manifestât cette activité. Nos oliviers qui viennent de payer un si lourd tribut à la sécheresse sont maintenant très gravement menacés par toutes sortes de parasites dont l'écolisme et le développement ont été favorisés par les pluies récentes.

Une très forte invasion de teigne mineuse vient de se déclarer dans certaines régions, qui compromet gravement la récolte. Cet insecte a déjà causé des ravages l'an passé et les moyens de lutte contre un tel fléau ne paraissent pas encore avoir été mis au point. Il faut cependant qu'il le soit dans le plus bref délai possible et qu'il le soit à tous les échelons. Il nous incombe quasi à tous de faire connaître les résultats des essais que nous avons pu effectuer dans ce domaine.

Lutte contre la sécheresse par la condensation artificielle des nuages, lutte contre les parasites de l'olivier, le champ d'action est immense et conforme à la vocation d'un S.G.O.D.O. ralliant tous les énergiques.

Il y a là, en dehors de toute autre considération, un problème urgent et d'intérêt général.

Les séances de travail du Comité Consultatif de l'Agrumiculture ont été présidées par M. Urbani, secrétaire général du Gouvernement aux Affaires Economiques, puis par M. Barbut, Inspecteur Général de l'Agriculture.

Les représentants des producteurs, négociateurs, de l'exportation et les services techniques de l'Administration étaient présents.

I. — Orientation de la production

Un exposé de M. Rebou, qui posait la question de l'extension des

arandgeries sur 20.000 ha a été adopté après une discussion qui fit apparaître la nécessité d'une politique à long terme. Des révisions périodiques seront opérées par le Comité.

Les Services techniques conseillent, particulièrement les oranges tardives dont nous sommes actuellement privés et celles qui pourront supporter des transports lointains, lorsque le dégelage du marché métropolitain apparaîtra nécessaire.

Expérimentation et vulgarisation : Les producteurs apporteront leur collaboration pour la création de vergers-pilotes.

Contrôle de la peste : Accord de principe sur les conclusions du rapport de M. Frézal. Le contrôle sanitaire des pieds-mères et des pépinières permettra d'éliminer les risques de cette redoutable maladie.

Mouche de l'orange : Le Comité a demandé que les procédures de lutte contre la Cératite, mis au point par le Service de la Production des Végétaux, soient vulgarisées le plus tôt possible.

Modification des Standards : Une commission se réunira pour réviser et mettre à jour les règlements de standardisation, notamment en ce qui concerne le classement des variétés, la coloration des fruits et les emballages.

Taxes syndicales : Les taxes perçues au bénéfice des syndicats de producteurs d'agrumes sont portées à 100 francs (minimum) et 300 francs (maximum) par hectare.

Congrès Nord Africain des Agrumes : Sur rapport de M. Prouteau, le Comité estime nécessaire la réunion d'une conférence préparatoire qui se tiendra en mai.

Question diverses : Le Comité approuve la proposition de M. Hoube concernant l'élargissement de la représentation C.G.A. au sein de la commission administrative de l'O. F. A. L. A.

M. Seytre appelle l'attention sur les conditions de manipulation des colis. La question sera discutée dans une prochaine séance.

L'ordre du jour de la réunion suivante, qui aura lieu au début de juin, est ainsi arrêté :

- 1° — Conférence nord africaine des agrumes.
 - 2° — Amélioration des conditions de transport.
 - 3° — Rapporteur : Coopérative des agrumes de Bouzar.
 - 4° — Amélioration de l'équipement frigorifique.
 - 5° — Rapporteur : M. Léon.
 - 6° — Etude des mesures propres à augmenter la consommation.
 - 7° — Rapporteur : M. Prouteau.
 - 8° — Les représentants des producteurs et expéditeurs ont tenu à prendre la parole en fin de séance pour exprimer au Président toute leur satisfaction au sujet de l'organisation de cette journée de travail et la reprise de l'activité du Comité.
- ARBOR.

M. Collombini

FOCHVILLE

Toutes questions comptables et fiscales. Références premier ordre de nombreux milieux agricoles de Tunisie.

Tél. Tunis 0.517

Caterpillar

Tracteurs à chenilles

John Deere

Tracteurs à roues

MACHINES AGRICOLES

AGENTS EXCLUSIFS

Etablissements P. PARRENIN

91, Avenue de Carthage TUNIS

Rasélène

28, RUE ES-SADIKIA TUNIS

Robes - Tailleurs - Manteaux

Blouses - Lingerie - Gants Bas

Colifichets - Nouveautés

Abonnez vous

PUCERON des FEVES

PROTEGEZ VOS CULTURES

CONTRE CET ENNEMI REDOUTABLE

avec

TOXANE

POUDRAGE — PULVERISATION

PRODUITS I. C. M. : Sidi-Fatallah par Mégrine - Tunis - Tél. 93.61

Agent général : C.C.I.C. : 10, Rue de Portugal - Tunis - Tél. 46-89

Distributeur agréé : Ets PARRENIN, 91, Av. de Carthage - Tunis

النشاط التعاضدي

اتحاد تعاضديات الأشغال الفلاحية

بالقطر التونسي

يوم ٣٠ مارس ١٩٤٩ وقع بعاصمة تونس تأسيس اتحاد تعاضديات الأشغال الفلاحية بالقطر التونسي. ويشمل هذا الاتحاد تعاضديات اشغال الفلاحة الميكانيكية المشتركة بقفصور وسليانة وماسيكو والروسة ومجاز الباب وسوق الأربعاء وجبل الوسط. ووقع تعيين مركزه بعاصمة تونس بنهج البورتغال عدد ٦٠

ويتركب مجلسه الادارى من السادة : الرئيس : هنرى بولوى (سليانة) - كاهيته : ١٠ ديلورم (ماسيكو) و١٠ شابوى (الروسة) - الكاتب العام : ١٠ ششورتار (جبل الوسط) - امين المال : ر. فريتش (سوق الأربعاء) - الاعضاء : ١٠ دى فارناى (مجاز الباب) وج. رافان (سليانة) ورونى بلازى (قفصور).

الصندوق التعاوني للاعتماد الفلاحي

للقطر الترنسي

يوم ٥ ماي ١٩٤٩ اجتمعت الجلسة العامة

الاعتدائية لحامى الاشتراكات فى الصندوق التعاوني للاعتماد الفلاحي للقطر التونسي بقاعة الاجتماعات بدار الفلاحين وحضرها م. قانى الرئيس الشرقى للجامعة وم. رانداجار رئيس مصلحة الاعتماد. وعرض م. جان دى روزيار رئيس المجلس الادارى التقرير الذى يتضمن النشاط خلال سنة ١٩٤٨ وبعد تلاوة التقرير المالى الذى قام بها مراقب من مراقبي الحسابات وقع انتخاب اعضاء المجلس الادارى السادة : جان بويسو وشارل فراشون ومارك رودرار وجان روزيار الذين كانوا اعضاء فى الهيئة فى السنة الماضية ووقع تجديد ماموريتهم لمدة ثلاث سنوات. وبعد هذه الجلسة كون المجلس الادارى ديوانه التركيب من السادة : الرئيس : جان دى روزيار كاهيته : بول ماكيفيكس والبار بوكيتى الكاتب العام : مارك رودرار المجلس الادارى

(بقية الصفحة الاولى)

ان ذلك يجعلنا فى حاجة للتعداد. وفى الحال ان كل بدوى يشاهد عند ما يمر امام مستودع الاشغال العامة الكائن ازاء مستودع التمرق الآلات العصرية محفوظة واحيانا مرتدة كى لا تضرها العوارض الطبيعية. وفى الحال يرغب بدون كلل كل مهندس من مهندسي الاشغال العامة بالبادية وكل منزل محلى لهذه الادارة فى التعداد ولكن ذلك بدون جدوى. فيجيبونهم ان القطع التعويضية مفقودة. ولأجل ذلك يجب ايضا تحقيق الاعتمادات التى وقع ترسيمها فى الميزانية الدولية. غير ان المهندسين يجهلون المبلغ المعلن لاصلاح الطرقات. واذا بانسروا عدة اشغال ذات ضرورة اكيدة او بينة فانهم لم يتحققوا ابدا هل انهم على صواب ام على خطأ وهل يستطيعون انجاز اشغالهم قبل ان ياتيهم الاذن فى تأجيلها.

هناك يوجد شئ مفضل. ولا يشترط ان يكون الانسان متبنا كى يشعر بذلك بل يكفي ان يكون من سكان البادية. فيتحسر عندما يذكر الطرقات الحسنة الموجودة فى الاقطار

حالة طرقنا التعيسة جدا

الآخرى ولسيما بفرنسا.

بيد ان فى هذه الحالة يوجد امر مختل. حيث انه يوجد فى مستودعات العاصمة عتاد مشط ومن احدث الاشكال وفى البادية لا يزال المهندسون يتذمرون من قلة العتاد المسلم لهم بالرغم عن انهم يذولون جميع ما فى وسعهم من الجهد الذى يشاهدونه ويتنى عليه جميع الفلاحين.

لا نكر ان الاشغال العامة شرعت فى تحقيق برنامج عظيم فيما يخص السدود حيث ان القطر التوسى كان بالنسبة للجزائر والمغرب متأخرا. ان مشروع الرى بصفة عامة عامل من العوامل الاولى التى يترتب عليها الازدهار وان الفلاحة هى المهنة الاولى التى تحضى فوائد جزيلة بفضل تلك الاشغال العظيمة.

ولكن لا يسوغ ان تتسافل على الاعتناء بالطرقات الثانوية وامتدادها وتسميتها. نرى هناك اجتهادا يجدر بذلة وتتضاعف اهميته حسب تضاعف المدة التى تقضيها فى الانتظار. وعوض ان نشاهد امتداد طرقنا الثانوية فانا نشاهد انها فى حالة رجوع الى الوراء اشتد بسبب غزارة الامطار فى فصل الشتاء المنصرم.

لا يطلب الفلاحون الا الوسائل التى تخول لهم المرور وانهم مستعدون فى جميع انحاء البلاد الى التطوع بعرباتهم ووسائلهم الخاصة لمؤازرة كل جهد ادارى يذل فى هذا السبيل. لقد خصص المجلس الكبير وقتا ثمينا خصوصا فى جلسته الاخيرة للنظر فى هذا المشكل. وقرر الاعتمادات التى يستوجبها هذا الامر. وان العتاد الضرورى موجود كما وقع تسطير البرنامج المتعلق بالطرقات الثانوية. اذن لا يستوجب الامر الا سنة واحدة لانجاز الاعمال.

ولا ريب فى ان الاشغال العامة لا تزال تكثرت بهذه القضية. غير اننا نرغب منها ان تباشر العمل بدون تراخ. واذا كانت الاشغال الاخرى لم تسمح لها انجاز هذه الاشغال فما عليها الا ان تعتمد على المتاحم الخاصة.

ونختتم هذا المقام بتوجيه النداء الى جميع رؤساء النقابات وجميع منخرطيها كى يوجهوا لنا جميع الوثائق الثابتة المتعلقة بالحالة التى توجد عليها التنايا والمسارب بجهتهم. ج. ف.

ازمة نظامية بالس.ج.ا.ت

فالمصلحة مشتركة... والغاية واحدة... فليعمل كل الفلاحين على تحقيق ازدهار الفلاحة التونسية بانفوانهم جميعا تحت لواء « الاتحاد العام للفلاحة التونسية » والله فى عون المرء ما دام المرء فى عون اخيه.

الهيئة الوقفية للاتحاد ملاحظة - عنوان الاتحاد الموقت : نهج التساهل عدد ١ تونس.

غير ان جريدة « الارادة » تعرضت لهذا البيان واتقدته وحثت على اتحاد جميع الفلاحين التونسيين فى كنف « الس.ج.ا.ت. » التى تجتاز الان ازمة نظامية خطيرة. يذكر قراؤنا ساحة عددا الاخير الذى نحت

يه على اتحاد جميع النقابات والجمعيات فى كنف المؤسسة الوحيدة التى تشمل جميع المصالح الفلاحية وفى مقدورها ان تدافع عنها فى القطر التونسي اولا وفى فرنسا والاقطار المحدقة بالبحر المتوسط الايض وفى العالم اجمع.

واليك نص المقال الذى نشرته « الزهو » عن « الاتحاد العام للفلاحة التونسية » :

وقفا للخطة الرشيدة التى سطرتهام منظمتنا فى عملها التكويني الاولى فقد عقدت يوم الثلاثاء ١٧ مايه الجارى على الساعة الخامسة بعد الزوال اجتماعا متسعا بمركزها الوقفي نهج التساهل عدد ١ تونس ضم نوابا عن بعض النقابات وعن الجمعيات والنقابات فى كافة الجهات الفلاحية وخاصة مناطق تبرزق - تالة - تاجريون - فريانة - زغوان والجبيسية - صفاقس - الساحل - سيدى بن عون وغيرها. كما حضر هذا الاجتماع ايضا ممثلون عن الاتحاد العام للنقابات الفلاحية الذى قرر شد ازى الاتحاد الجديد بالانضمام اليه وتكوين واجهة واحدة موحدة للعمل المثر فى سبيل تحسين حالة الفلاحين التونسيين المادية وحماية حقوقهم المهدة خلال الصاية التى هى اليوم على الابواب

وبعد شرح شامل لاغراض الاتحاد الجديد وبرنامجه اعماله فى مستقبل الايام وبعد تلاوة فصول قانونه الاساسى والتروى منها قرر جميع الحاضرين باجماع الاراء انشاء مؤسساتهم الفلاحية من جمعيات ونقابات تحت لواء « الاتحاد العام للفلاحة التونسية » وبذل الجهود الجديدة عند عودتهم الى مراكزهم لتكوين نقابات فى كل المناطق وذلك تعزيز النضال الاتحاد وتقوية لصلة الاخاء والتعاضد بين كافة الفلاحين التونسيين.

(الهيئة التأسيسية للاتحاد)

اجابة لطلب عدد عديد من اخواننا الفلاحين ومن يهمهم امر المشاريع التونسية الكبرى فانا نشرف بنشر اسماء اعضاء الهيئة الموقفة للاتحاد العام للفلاحة التونسية

الرئيس : محمد المهدي بن الناصر. كاهيته عبد العزيز الشابي. الكاتب العام : ابراهيم عبد الله. كاهيته : الهادي المرباط. امين الصندوق العام : الحبيب الموهلي. كاهيته : على الحماني. كاتبان : بلحسين جراو - عمر ناظور

نشأنا النقابي

* تأسيس نقابة القوارص *

يوم الخميس فى ١٩ ماي ١٩٤٩ اجتمع بعض الفلاحين من منتجي القوارص بمركز اتحاد القطر التونسي للس.ج.ا.ت. لأجل تأسيس نقابة منتجي القوارص للقطر التونسي وستعقد الجلسة العامة التأسيسية يوم الاثنين فى ٢٣ ماي على الساعة التاسعة والنصف صباحا بدار الفلاحين بشارع روستان عدد ٦ بتونس ونشر بلاغ على الصحف اليومية لاستدعاء منتجي القوارص لحضور هذا الاجتماع التأسيسي.

نشرت جميع الصحف التونسية التى تصدر باللغة العربية البيان التالى نصه : من المعلوم ان الامة لا يمكن ان تنهض نهوضا حقيقيا وتخطو خطوات شامعة وموفقة فى سبيل التقدم الجدى الا اذا نظمت داخل حدودها سائر الميادين تنظيميا محكما يساير تطور العصر ويقيم وزنا لجميع ضروريات الحياة الحديثة ويعتبر حق الاعتبار الواقع للموس وما يتطلبه من علاج وتدعيم.

ومن المعلوم ايضا ان غالب نواحي النشاط فى بلادنا اخذت تتدرج الى الانتعاش والتهوض من كبوتها القديمة بفضل مجهودات منظمات عديدة قوية تحرسها بجهداتها الموفقة وتحميها بنضالها المستميت

لكن لم تمتد اشعة هذه القطة المباركة الى حظيرة الفلاحة التونسية امتدادا شاملا فعلا فى حين ان التوازن الاقتصادى للامة التونسية يتوقف على الفلاحة اولا وبالذات وفى حين ان نهضة الدول العظمى كالولايات المتحدة الاميركية مثلا ارتكزت فى اول مراحلها على تقوية شبكة انتاجها الفلاحي الذى سبب لها ارباحا طائلة كانت عمدة تجهيزها الصناعى الحالى وما تولد عنه من انتاج هائل واختراعات مفيدة عظيمة.

فنشعورا بهذا الفراغ وايماننا باهمال مصالحنا وحقوقنا - نحن مشير الفلاحين التونسيين - تلك الحقوق والمصالح التى لم تحسن التكيلات الفلاحية القديمة الدفاع عنها لاسباب شتى شعورا بكل هذا راينا تكوين منظمة عتيبة تحمل اسم الاتحاد العام للفلاحة التونسية على احدث نمط وامتن تنظيم لتتولى خوض المعركة الفلاحية بما تنطوى عليه من تكيف فى الصقوف وحماية للحقوق وتجديد للاساليب الفلاحية المتبعة وتنمية للانتاج مع تحقيق جودة النوع ومساهمة فى تعمير البادية وتكوين جهة تعمل اعاناه الليل واطراف النهار لرفع مستوى الفلاح وجعله فى مرتبة متساوية مع بقية عناصر الامة التونسية التى تنظمت واتحدت فاشدد ساعدها بنظامها واتحادها.

ونحن اذ نكون هذا « الاتحاد العام للفلاحة التونسية » فانا لا نرغب مطلقا ابعاد اى عنصر من عناصر الفلاحة ولا اهمال شان اية جمعية او اية نقابة فلاحية فى اى مركز من مراكز القطر التونسي.

مقتطفات صحافية

* بعد الكارثة ! *

كلنا على علم بان المأساة التى بالجريد فى هذا العام لم ينح منها لا الفلاح ولا التاجر اذ والقصوح والشعير واعطيت بيانات فيما يتعلق بكل مادة من المواد المذكورة من حيث الكمية والتمن وتطور المداولات حاليا شانها مع فرنسا وبالنظر لبيع سبعمائة الف قطار من الشعير الى فرنسا وهى الحصة الاولى الممكن تصديرها من الصابة الوافدة فقد تقرر ترفيع التسقية المسندة للمنتجين من ١٢٠٠ فى الى ١٥٠٠ فى

حول مجلس الوزراء اشهر المجلس بامكانيات البلاد التونسية فيما يخص تموين صابة الحبوب المقبلة مع ترويج الفواضل الممكن تصديرها من الزيوت والقصوح والشعير واعطيت بيانات فيما يتعلق بكل مادة من المواد المذكورة من حيث الكمية والتمن وتطور المداولات حاليا شانها مع فرنسا وبالنظر لبيع سبعمائة الف قطار من الشعير الى فرنسا وهى الحصة الاولى الممكن تصديرها من الصابة الوافدة فقد تقرر ترفيع التسقية المسندة للمنتجين من ١٢٠٠ فى الى ١٥٠٠ فى

مجلس الوزراء

اشهر المجلس بامكانيات البلاد التونسية فيما يخص تموين صابة الحبوب المقبلة مع ترويج الفواضل الممكن تصديرها من الزيوت والقصوح والشعير واعطيت بيانات فيما يتعلق بكل مادة من المواد المذكورة من حيث الكمية والتمن وتطور المداولات حاليا شانها مع فرنسا وبالنظر لبيع سبعمائة الف قطار من الشعير الى فرنسا وهى الحصة الاولى الممكن تصديرها من الصابة الوافدة فقد تقرر ترفيع التسقية المسندة للمنتجين من ١٢٠٠ فى الى ١٥٠٠ فى

حول مجلس الوزراء اشهر المجلس بامكانيات البلاد التونسية فيما يخص تموين صابة الحبوب المقبلة مع ترويج الفواضل الممكن تصديرها من الزيوت والقصوح والشعير واعطيت بيانات فيما يتعلق بكل مادة من المواد المذكورة من حيث الكمية والتمن وتطور المداولات حاليا شانها مع فرنسا وبالنظر لبيع سبعمائة الف قطار من الشعير الى فرنسا وهى الحصة الاولى الممكن تصديرها من الصابة الوافدة فقد تقرر ترفيع التسقية المسندة للمنتجين من ١٢٠٠ فى الى ١٥٠٠ فى

بلاغ

بيع الات فلاحية

فى يوم الجمعة ٢٧ مايه ١٩٤٩ على الساعة ١٠ صباحا يقع بمصلحة النبات والفواكه (طريق اريانة) بيع الآلات الفلاحية الاتية بالاشهاد العلنى : آلة دراس ماركه (فيارزون) قطر محور الدراس ميسرو ٢٥٥ حاتيمشتر نتاجها ١٥ قطارا فى الساعة آلة لرفع الثين ماركه (فيارزون) آلة تراكسورات أ ٤٠ مكا كورميك بالسلال فى حالة سير مع مانيتو للتبديل تراكتور (هارت بار) ٢٨ فوق ٣٦ حصانا بالعلجات تراكتور (سلتراك) ١٥ فوق ٢٠ حصانا غير صالح للاستعمال وقد فككت بعض اجزائه محركات (بو) ذات ٤ سلك يدفع الثمن بمجلا مع ١٠ بالمائة والآلات معروضة على الانظار بالمصلحة الثابتة فى جميع ايام الاسبوع من غير الاحاد والاياد من الساعة ٧ الى الزوال ومن الساعة ٢ الى الساعة ٥ بعد الزوال.

تقوم الس.ج.ا.ت فى هذه السنة ايضا

(بقية الصفحة الاولى)

الصناعية الضرورية للفلاحة واسعار الوقود والاسمدة وارتفاع الضرائب والمصاريف الفلاحية العامة اى جميع تلك العوامل التى يتركب منها السعر التكمليفى.

ويسمر القمح الذى يجب علينا ان نستأنف الكفاح للدفاع عنه مرة اخرى ترتبط اسعار الشعير وجميع المنتوجات الاخرى من زيت وتمور وقوارص وخضر وغير ذلك.

ان السرور العظيم الذى تسبب فيه بباريس خبر تقدير القمح التونسي لفرنسا هو نتيجة الدعاية التى قامت بها الس.ج.ا.ت فى سبيل تسليم القمح لتحقيق التموين ولسيما الجولة التى قام بها م. هالى الذى نشرنا فى هذه الجريدة الخطاب الذى القا بدار الفلاحين بتونس.

انا نتمنى ان يكون جزء اخلاص الفلاحين والجهود التى يبذلونها فى سبيل تنمية الانتاج لتحقيق معيشة جميع شعوب الاتحاد الفرنسى بدون ان يلتجأ الى القمح الاجنبى ان يكون جزاؤهم احترام قانون ١٥ اوت ١٩٣٦ وامر ٢٧ مارس ١٩٤٧

آخر ساعة : فى جلسته الاخيرة قرر مجلس الوزراء ان يبين سعر القمح سيقع فى شهر جويلية. انتخب ديوان اتحاد القطر التونسي للس.ج.ا.ت. (بقية الصفحة الاولى) تسدد جميع الحاجات. وكى يمكن استعمال الكوس الموجودة استعمالا محكما قررت الهيئة نشر بيان يتضمن المتابعة على حرية النقل الخاص فى المدة التى تتبدنى فى غرة ماي وتنتهى فى ٣٠ سبتمبر. القسوط وبسط م. سقان المشاكل التى تسبب فى وضعها غزارة انتاج الشعب المعد لللف (القرط) المنتظر هذه السنة وصعوبات تصريف انتاج الغن

انا مسرورون بالقرار الذي نشرته الحكومة والذي يفتح رغبتنا من ناحيتي التسقية والتصدير وشكر الحكومة شكرا مخلصا عن الجهد الذي توجه النجاح والذي بذلته. وفيما يخص التصدير فزيادة على الـ ٧٠٠٠٠٠ قطارا التي تقرر تصديرها بلغنا ان برنامجا محكما وقع تسطيره ومنذ الآن وقع اتخاذ جميع الاحتياطات كي يقع شحن شعيرنا الجديد.

تونس الفلاحية

لسان جامعة التعااضديات الفلاحية للقطر التونسي وجامعتي النقابات الفلاحية ونقابات الاختصاصيين الفلاحيين بالقطر التونسي (اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا.)

تقوم الس.ج.ا. في هذه السنة ايضا

بالدفاع عن سعر القمح

سأناحرة الحرية والتعااض

يسعى أولا بجميع الوسائل نحو حرمان مزاحميه من تلك الحرية. ويكفي تايدا لذلك ان نراجع تاريخ التطور الاقتصادي في آخر القرن التاسع عشر وبداية القرن العشرين ذلك التاريخ الخليل... حيث كنا نبلغ العشرين من العمر. فراجعوا كيف تكونت الشركات الراسمالية بفضل القضاء على المزارعين بفضل وسائل بيعها القانون ولكن يحرمها الادب البشري. وتارة ترى المزارعين يتفقون... عملا بالقواعد الاساسية للحرية وذلك طبق قواعد الحرية الاساسية العظيمة... على كف الاعيب المراحة الحرة.

والآن هل لا حق لنا نحن الفلاحون (وبمقتضى اى قاعدة اساسية حرة؟) في اشتراء سيارة لنقل بضائعنا؟ وفي نصف هذه الحرية قد تدعمت ديكتاتوريات عظيمة وسطرت قوانينها على العباد. وصار القوى اشد قوة والضعيف اضعف حال.

وستغرب بعضهم لما يقوم العباد برد الفعل اولئك العباد الذين يرفضون عبادة تلك الالهة المزورة. وما يهدفون الى التحقيق معيشة الانسان. فتجمعوا وافروا قاعدة يسيرون حياتهم طبقها وأقدموا على لعب العرض والطلب فكان الربح نصيبهم. وكانوا عشرة اشخاص في البداية التي مضت عنها ١٠٠ سنة. وبلغ الآن عددهم الملايين من العباد في العالم بأسره.

ان المزايا الادبية التي يجود بها النشاط التعااضدي في الاسواق بينة جدا في نظر الذين يفتحون ابصارهم. ويخشى ذلك النشاط اشباع المراحة الحرة لانه يحتم احترام قواعد اللعب ولا يسمح الاحتكار واغتنام الفرص الثمينة الفجائية.

وعند ما تكون التعااضدية في ناحية من انهاء الاقتصاد ترى الاسعار تنخفض حسب انخفاض الفرق الموجود بين السعر الاتاجي والسعر الاستهلاكى حتى يعبر بمعدل.

وتحول فعلا التعااضدية تخفيض مبلغ الفرق الموجود بين هذين السعيرين وذلك لانها لا تثقل البضائع الا بمبلغ المصاريف الضرورية فقط. فلا تحول اذن تلك المزايا الفضية التي يفتننها عدة افراد والتي تثقل كاهل امة بأسرها وتقضى عليها باليأس.

ولذا ترى التعااضد منذ تاسيسه ينمو ويتصل على النجاح السريع. وعندما يشعر جميع العباد بان التعااضد لا يوصل لمجرد منفعة مادية فقط بل يهدف لمصلحة بشرية عالية فندرك ان تقع نهضة تماضدية عامة تتحقق بفضلها سعادة الاساسية (تونس الفلاحية)

علقت تعليقاً مستفيضاً الصحف اليومية التونسية وجريدتنا « تونس الفلاحية » على « ايام التعااضد » التي وقع تنظيمها منذ ما ينوف عن الشهر. ولو كانت الصحف باستثناء مقال واحد وصدا واحد منافق لم تشر التعاليق والانتقادات حول النشاط التعااضدى فبالخلاف لذلك يقع في النوادي وفي عدة اوساط الجدل الحار للهجة حول هذا النشاط.

بيد ان التعااضد ككل مشروع بشري لم يتصف بالكمال. وحيث انه وقع الشروع في تطبيقه منذ ما ينوف عن قرن واحد فليس مذهبا وقع اختراعه في معهد تجارب فكرية مشحون بالكتب العلمية.

ان التعااضد حدث اقتصادى واجتماعى. وهو بشرى لانه يهدف الى تسديد حاجيات الانسان واثابر على تسخير الامور الاقتصادية في سبيل البشر.

ولا يعترف بالنصوص الحاسمة التي تتضمنها عدة قوانين مزعومة تنص على ان الاقتصاد عالم يسود فيه اكراه المخلوقات.

وتعرض علينا تلك القوانين والحرية الاقتصادية وحرية التراحيم ونظام العرض والطلب كانها آلهة يجدر بالاساسية ان تضحي بنفسها في سبيلها كي تحقق سعادتها في الحياة الدنيا.

وفي كل يوم نخبرنا الصحف الشمالية الافريقية والفرنسية وحتى الصحف الاجنبية ان « الحرية الاقتصادية » ستعود كانها تقصد بذلك العودة الى جنات عدن. ذلكم هو الدواء الذي يمنحونا اياه لشفاء امراضنا فهو مناسب ونجيب بفضلها التفكير والنشاط والانتاج.

غير ان لفظة العودة يقتضى معناها الرجوع الى حالة قديمة. وهل نسوا اننا كنا قبل سنة ١٩٣٩ لم نتمتع بالحرية الاقتصادية ولم نتمتع ابدا بها قبل. والحجة البنية التي يركز عليها انصار الحرية الاقتصادية والراسمالية هي ان هذين المذهبين لم يقع تطبيقهما ابدا.

وهو من الممكن ان تجود علينا الحرية الاقتصادية بالسعادة. ولكن الاحراز عليها يحتم على الانسان ان يكون نفسه واقعية اقتصادية بحتة فيجدر به ان يجهل الاحساسات والمحن والحزن والافراح. وحقيقة يتظاهر البشر الذي تلازمه تلك الصفات البشرية التي لا يمكن تحليلها ولا تدقيقها برد فعل كان لم يقرأ له الاقتصاديون حسابا.

وفي بداية الامر ان الانسان الذي اكتسب قدرته بفضل نصف الحرية

هل يا ترى اتحدانا بالقطر التونسي والس. ج. ا. ليس لهما تأثير على تقديم المشاكل الفلاحية بصفة متساوية بالنسبة للمشاكل الاخرى التي استوجبت سفرة المقيم العام الاخرى الى باريس؟ ونجيب عن هذا السؤال بسؤال آخر وهو: ما هي الحالة التي كان يوجد فيها فلاحو القطر التونسي لسيما منذ اصدار امير « انفصال سعر القمح عن سعره بفرنسا » في شهر اوت ١٩٤٧ لو لا وجود اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا.؟

انه من المحقق ان منظمة صاعبة تبذل النشاط المشترك بحزم واكثرات مواضب بالصالح العام الاكيد والبعيد ان تلك المنظمة فقط كانت تستطيع عندما كان الشعير في حالة عشب رقيق ان تجتنب قبل الاوان انحطاط سعر هذه المادة انحطاطا خطيرا وتحقق

وكنا نطالب تسبقة عن القطر الواحد قدرها ١٥٠٠ فرنكا فلم توافق اذاك الحكومة الا على تسبقة قدرها ١٢٠٠ فرنكا. وواصلنا بعدئذ كفاحنا في هذا السبيل بفضل حملاتنا الصحفية وتدخلاتنا لدى السلطات العمومية مؤكدين على وجوب اقتناء تسبقة لا تقل عن ١٥٠٠ فرنكا.

واليوم انا مسرورون بالقرار الذي نشرته الحكومة والذي يفتح رغبتنا من ناحيتي التسقية والتصدير وشكر الحكومة شكرا مخلصا عن الجهد الذي توجه النجاح والذي بذلته. وفيما يخص التصدير فزيادة على الـ ٧٠٠٠٠٠ قطارا التي تقرر تصديرها بلغنا ان برنامجا محكما وقع تسطيره ومنذ الآن وقع اتخاذ جميع الاحتياطات كي يقع شحن شعيرنا الجديد في البواخر التي ينتظر مد سقالاتها بنمواني

اذن اغتنام تخفيض محسوس في السعر بفضل اجراء قاعدة الفداء المالى. غير انه استفيد أثناء الاجتماع الاخير الذي عقدته لجنة صندوق التعويض المالى ان المال الباقي للتعويض بالنسبة لاسعار العتاد الفلاحى المورد سينضب في اجل قريب.

وامام هذه الحالة الجديدة اصبح حريا ان يقرر اما استرسال نظام التعويض الذي يقتضى عندئذ تنقيح قواعد التعويض او تقرير البيع الحر بالنسبة لجميع العتاد من تركورات مهما كان مصدر توريدها.

وحيث ان الفائدة المترتبة على سعر منخفض بفضل اجراء المعاضة ستزول طلب م. بربول مثل حجرة الوسط وم. روسى مثل حجرة الجنوب المختلطتين حرية اشتراء جميع التركورات وايدهما في طلبهما م. ديليني رئيس الحجرة الفلاحية الفرنسية للشمال وم. فاشرو رئيس اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا.

غير ان السيد الطاهر بن عمار رئيس

استطاع نقل جميع متوججات البلاد من بنزرت الى قابس ومن تونس الى غارديماو لا يروعه الا ان يشاهد حسن حالة جدول طرقاتنا. ولكن اذا قدر الله عليه ان يجتاز احدى طرقاتنا البدوية العديدة من مسارب وتايا يتغير رايه. ان هذه الطرقات الثانوية التي يجدر ان نسميها طرقات اساسية هي الموصلة للوقود والاسمدة وجميع العتاد الفلاحي الضروري لازدهار البلاد. بل انها نفس الطرقات التي تحول مرور الرجال

والعتاد الميكانيكى حتى اقصى ناحية من نواحي ارض الله التي كانت متروكة في طبيعتها الوحشية فماتت ارضا خصبة مزدهرة. وبفضل المات من تلك التايا التي لم يعن بتحسينها

ومع انصرام كل يوم وفي كل فصل تتضاعف الحالة التيسية الموجودة فيها مساربنا التي لم يقع الاعتناء باصلاحها حتى صارت كمسالك الواسية فماتت ارضا خصبة مزدهرة. وبفضل المات من تلك التايا التي لم يعن بتحسينها

صفاقس وسوسة وتونس وبنزرت وذلك بداية من آخر هذا الشهر حتى شهر سبتمبر. استئناف الكفاح في سبيل القمح وفي عددنا المؤرخ في ٢٦ مارس ١٩٤٩ كتبنا تحت عنوان « سعر الشعير » ما يلي: « ان رايضا هو انه يجب دفع تسبقة قدرها ١٥٠٠ فرنكا تقريبا وذلك لان سعر الشعير سيتجاوز هذا المبلغ بناء على الترتيب الضروري الذي تقتضيه انواع الحبوب والذي يبلغ طبقه سعر الشعير ثلثي سعر القمح ».

غير انا اتصلنا باخبار عن سعر القمح من فرنسا التي لا يزال حظنا مرتبطا بخططها وتفيد تلك الاخبار ان مشكل القمح في حالة حرجة وهنا يجدر بنا ان نذكر النصوص التي تتضمن التشريع المتعلق بتسعير القمح. ينص قانون ١٥ اوت ١٩٣٦ على ان ديوان الحبوب

غير انا اتصلنا باخبار عن سعر القمح من فرنسا التي لا يزال حظنا مرتبطا بخططها وتفيد تلك الاخبار ان مشكل القمح في حالة حرجة وهنا يجدر بنا ان نذكر النصوص التي تتضمن التشريع المتعلق بتسعير القمح. ينص قانون ١٥ اوت ١٩٣٦ على ان ديوان الحبوب

وكي يمكن التعود او استئناف التعود بالحرية المطلقة في سوق العتاد الفلاحي اقترح معالى وزير الفلاحة اعداد نظام يقتضى: (البقية على الصحيفة الثانية)

اجتمعت هيئة اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا. يوم ١٠ ماي على الساعة الثالثة بعد الزوال تحت رئاسة م. جورج فاشرو وكان يرأس شرفيا هذا الاجتماع م. آدمون كوانى وقبل الشروع في النظر في المواضيع التي وقع من اجلها الاجتماع تلى م. فاشرو رسالة وجهها م. كوانى وتضمن اعلان اجتماع منتجي القوارص بالثلاثة اقطار الشمالية الافريقية ونواب حكوميين في النصف الاول من شهر جوان بعاصمة الجزائر.

وقررت الهيئة تعيين نواب لهذا الاجتماع. ممثلو جامعة التعااضديات الفلاحية للقطر التونسي

ان جامعة التعااضديات الفلاحية للقطر التونسي نظرا لاهمية مشاركتها في نشاط وميزانية اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا. تطلب ان يقع توفير عدد نوابها في كنف الهيئة من ٤ الى ١٠ يشترط ان يكون ٣ منهم تونسيون.

فوافقت الهيئة على هذا الاقتراح. تجديد الديوان ويرفع الايدى وقع انتخاب السادة: الرئيس الشرفي: آدمون كوانى الرئيس: جورج فاشرو (منتج)

الرئيس: جورج فاشرو (منتج)

الرئيس: جورج فاشرو (منتج)

عدد ٩٤
ثمن النسخة ١٥ فرنكا
الاشتراك عن سنة ٣٠٠ فرنكا
توجه الدفعات الى الحساب الجارى
البريدى لجامعة التعااضديات الفلاحية للقطر
التونسي - القباضة المركزية عدد ١٠٣٠٦
الادارة: شارع جول فيري عدد ٧٢
تونس - تليفون عدد ٤٥ - ٧٦
يوم السبت ٢١ ماي ١٩٤٩
الموافق ٢٣ رجب الاصب ١٣٦٨

بقلم الحبيب فرحات

هو الذي يعين سعر القمح المتوج في كل موسم. وبمقتضى الامر الصادر في ٢٢ مارس ١٩٤٧ فانه يقع تعيين سعر القمح بناء على سعره التكميلي وذلك قبل غرة شهر ماي. وفي المدة الاخيرة قرر المجلس المالى الاقتصادي بـ ١٠١ صوتا ضد ٣١ صوتا ان تعيين سعر القمح بصفة نهائية من مشمولات ديوان الحبوب وفي ١١ افريل ١٩٤٩ قرر ذلك المجلس الاقتصادي ان تعيين سعر القمح يستوجب موافقة او رفض الحكومة. يترك ديوان القمح من ٢٦ مثالا للمنتجين ١٣ مثالا للمستهلكين ١٢ مثالا للذين يستعملون الحبوب. وليس لمثل الحكومة في هذا الديوان الا صوت استشارى. وفي العام الماضى اقترح ديوان الحبوب تعيين سعر القمح بناء على سعره التكميلي الذي يبلغ طبق حسابه ٤٠٥٦٦ الفلاحين على تسليم ما يستطيعونه من قمح لتسديد الضروريات في مدة ما بين الموسمين لا نفهم ما تقصد الحكومة بتأجيل تعيين سعر القمح الى ١٥ ماي.

وبينا ترى زعماء الس. ج. ا. والجمعية العامة لمنتجي القمح يعبرون على جميع الحقوق بفرنسا وافريقيا الشمالية كي يخشوا جميع الفلاحين تسليم ما يستطيعونه من قمح لتسديد الضروريات في مدة ما بين الموسمين لا نفهم ما تقصد الحكومة بتأجيل تعيين سعر القمح الى ١٥ ماي. ونؤكد على هذا التأجيل كي ينتبه الفلاحون الذين يشاهدون في الحال ارتفاع اسعار المواد (البقية على الصحيفة الثانية)

انتخاب ديوان اتحاد القطر التونسي للس.ج.ا.

كواهي الرئيس: سافران رينى (التعااضد) - شارل كاريي (التساون) - ايميل ديولوم (جمعية الفلاحين) - فريد البكوش (منتج) - ريمى كرتيان (منتج) - جاك ديمون (منتج) - ليون كيناك (منتج) - اميدى قراقانيا (منتج) - عصير العنب) - لويز بارب (اختصاصي فلاحى) الكاتب العام: م. مارسل كاريك (منتج) كواهي: روني بلازى (التعااضد) - على الصغير وجان رينيو وبار فوكون وجان بربول (منتجون).

امين المال العام: مارك رودرار (الاعتقاد) كاهيتاه: البار بوكيتي (التعااضد) - مصطفى خالده (منتج).

اللجان
وقع انتخاب جميع الاعضاء الذين كانوا في السنة الفارطة تتركب منهم اللجان وانتخب اعضا جدد.

الشعير
عرض م. فاشرو تقريراً عن مختلف التدخلات التي وقع القيام بها ولسيما مقابلة م. برويل الذي عدل موقفه على الموقف الذي اتخذته الحجلات الفلاحية والس. ج. ا. (البقية على الصحيفة الثانية)